

# CONTRAT Automne -Hiver 2021-2022

N° de contrat

Porc-

Signer ce contrat signifie que vous <u>respecterez</u> vos engagements

~~~ Veuillez documenter les zones grisées ~~~~

#### Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

Maëlle COQUIO - Ferme de la Chesnaye adresse : La Chesnaye 35720 PLESDER téléphone : Maëlle 06 45 70 24 26

e-mail: fermedelachesnaye@lavache.com www.facebook.com/fermedelachesnaye

désignés ci-après « le producteur » d'une part, et :

| Nom:        |  |
|-------------|--|
| Prénom :    |  |
| Adresse:    |  |
|             |  |
| Téléphone : |  |
| E-mail:     |  |

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

### L'objet du contrat

Le présent contrat concerne la livraison du 11/03/22 par le producteur de viande de porc. La totalité du règlement est à remettre au producteur au moment de l'engagement par contrat. Pas de livraison pour la viande de porc - Le colis est à récupérer à la ferme directement Le tableau joint en annexe précise le nombre de colis choisis par l'adhérent. Cette annexe doit obligatoirement être jointe au contrat pour que celui-ci soit valide.

#### La durée du contrat

La durée du contrat est de 6 mois,

## Les engagements réciproques

L'adhérent s'engage à :

- payer en remettant au trésorier de Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom de « FERME DE LA CHESNAYE»
- participer à l'organisation d'au moins une distribution au cours de l'année.
- venir chercher sa commande au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- élaborer ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la charte des AMAP.
- **livrer** les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation annuelle 2021/2022 à l'association.

| Fait à Quévert | LE PRODUCTEUR | L'ADHÉRENT |
|----------------|---------------|------------|
| DATE           |               |            |
| SIGNATURE      |               |            |

| Produit       | Colis de viande<br>de porc |
|---------------|----------------------------|
| prix unitaire | 96.00                      |
| Dates         | 8-10 kg                    |
| 11/03/2022    |                            |

Règlement proposé: 4, 2 ou 1 chèque

NB: La totalité du/des chèques doit être remise au producteur au plus tard le jour de la livraison.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : Ferme de la Chesnaye